Le Parisien

http://www.leparisien.fr/yvelines-78/le-cout-de-l-arret-de-la-patinoire-chiffre-19-04-2008-3298447708.php

Le coût de l'arrêt de la patinoire chiffré

Par **Yves Fossey**

Le 19 avril 2008 à 00h00

L'ABANDON du projet de patinoire coûtera plus de 2 millions d'euros de pénalités à la ville du Vésinet. Jeudi soir, lors de la réunion du conseil municipal, Robert Varèse, le maire UMP, a communiqué le montant estimé des indemnités financières que la mairie pourrait verser aux entreprises. Les élus ont décidé de résilier seize contrats. Il s'agit notamment de travaux de menuiserie, de revêtement de sols ou encore d'électricité qui avaient été passés pour l'aménagement de la patinoire, du marché couvert ou encore de la bibliothèque.

Ces équipements, selon la volonté de la nouvelle équipe municipale, ne verront pas le jour. Désormais, Robert Varèse va discuter avec les différents partenaires du projet afin de négocier le chiffre des dédits.

« Vous nous demandez de vous donner carte blanche »

Plusieurs élus ont refusé d'accorder un blanc-seing au maire. « Vous nous demandez de vous donner carte blanche pour prendre les décisions », déplore Isabelle Morel, de l'opposition de droite, qui a proposé de mettre en place un groupe de travail. L'édile s'est immédiatement justifié : « Nous sommes dans une situation d'urgence et il faut trancher très vite, lui a-t-il répondu. Notre objectif est de gagner du temps pour éviter que les entreprises concernées n'entament les travaux. »

André Michel (PS) a souhaité obtenir des éléments précis sur le déroulement de « l'étape des indemnités ». Robert Varèse a rappelé son intention de négocier avec chacune des entreprises, sans en dire plus. Il s'est plutôt attardé sur la somme économisée. Alors que le projet initial s'élève à 28 millions d'euros (et non pas milliards comme il a été indiqué par erreur dans notre édition de jeudi), « l'ensemble des résiliations représente un gain de 8 millions d'euros », a-t-il insisté. Toutefois la ville devra probablement rembourser le conseil général

des Yvelines qui a accordé une enveloppe de 800 000 euros.

Côté sportif, l'annulation de la construction de la patinoire ne prive pas moins de 500 licenciés d'équipement. « Cette décision signe quasiment notre arrêt de mort, déclare Marc Bigan, le président du club de hockey qui utilise depuis six ans l'équipement de Colombes (Hauts-de-Seine). C'est de l'hypocrisie de dire que l'on veut bien une patinoire, mais ailleurs. En clair, en votant contre la patinoire, les habitants du Vésinet ont voulu dire qu'ils ne voulaient pas des jeunes dans le centre-ville. »